



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-cinquième session
22 janvier-2 février 2024

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Malte

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. Malte reste pleinement engagée en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et se réjouit de participer au quatrième cycle de l'Examen périodique universel de la situation des droits de l'homme sur son territoire.
2. Les droits de l'homme sont consacrés au plus haut niveau dans la législation du pays. La Constitution maltaise comporte un engagement ferme en faveur des droits de l'homme et de la protection des libertés fondamentales et individuelles, comme l'illustrent l'article premier de son Chapitre I et son chapitre IV, intitulé « Droits et libertés fondamentaux de la personne ». Ces dispositions reflètent l'attachement de Malte au respect des principes d'égalité, de dignité et de justice.
3. Malte a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. La visite la plus récente a été celle du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles aux mois de juin et juillet 2023.
4. Le dernier Examen périodique universel de Malte a été réalisé en 2018. Depuis, des évolutions importantes ont eu lieu. Cet exercice a permis à Malte de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors du troisième cycle de l'Examen périodique universel et de déterminer les domaines dans lesquels des progrès avaient été enregistrés, ceux dans lesquels les travaux sont encore en cours et ceux qui exigent des mesures supplémentaires.
5. Le présent rapport doit être lu conjointement au rapport à mi-parcours remis volontairement par Malte en octobre 2022 dans le cadre de l'Examen périodique universel.

II. Méthode et processus de consultation suivis pour l'élaboration du rapport national

6. Le présent rapport a été élaboré par le Ministère chargé des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce, en étroite consultation avec plusieurs ministères de tutelle, à savoir le Ministère de l'intérieur, de la sécurité, des réformes et de l'égalité ; le Ministère de la justice, le Ministère de l'éducation, des sports, de la jeunesse, de la recherche et de l'innovation, le Ministère des finances et de l'emploi, le Ministère du vieillissement actif, le Ministère de l'inclusion, des organisations bénévoles et des droits des consommateurs, le Ministère de la politique sociale et des droits de l'enfant, le Ministère de la santé et le Département des relations professionnelles au sein du Cabinet du Premier Ministre. Chaque Ministère a présenté un compte-rendu des progrès accomplis au regard des recommandations jusqu'en août 2023.
7. Malte a consulté la société civile et le Bureau du Médiateur durant l'élaboration du présent rapport.

III. Normes internationales (recommandations 110.8, 111.1, 111.7, 111.13, 111.2, 111.3, 111.9, 111.10)

8. En 2019, Malte a ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

IV. Promotion et protection des droits de l'homme : faits nouveaux, progrès et difficultés relevés depuis le cycle précédent

A. Cadre législatif

Institution nationale des droits de l'homme (recommandations 110.2 à 110.15)

9. Le projet de loi portant création d'une institution nationale des droits de l'homme à Malte a été présenté au Parlement. Cependant, en raison des élections législatives de 2022, le Parlement a été dissous avant que la loi n'ait pu être adoptée. Dans l'intervalle, la Commission européenne a proposé deux directives établissant des normes minimales contraignantes pour les organismes de promotion de l'égalité. Le projet de loi nationale fait actuellement l'objet d'un réexamen à la lumière de ces projets de directives avant d'être de nouveau présenté au Parlement, afin de garantir la conformité de la loi nationale résultante à ces directives une fois celles-ci adoptées par l'Union européenne. Le processus législatif comprendra également une consultation publique.

Médiateur

10. Le Bureau du Médiateur a été saisi de plusieurs plaintes touchant aux droits de l'homme, notamment de plaintes déposées par des personnes qui ont demandé ou se sont vu accorder une protection internationale, ainsi que par des ressortissants de pays tiers (non membres de l'Union européenne) et par des personnes détenues (en détention provisoire ou après condamnation) au centre de détention de Corradino. Les questions soulevées concernent notamment les retards bureaucratiques de l'Agence maltaise de l'identité¹, les difficultés rencontrées pour inscrire les enfants à l'école (droit à l'éducation) et les problèmes liés aux conditions générales de vie en prison.

11. Le Bureau du Médiateur s'est montré très actif dans la campagne en faveur de la création d'une institution nationale des droits de l'homme à Malte et a directement contribué au projet de loi n° 97 de 2019 en soulignant qu'il était préférable que l'institution envisagée soit plus indépendante du pouvoir exécutif.

Bonne gouvernance (recommandations 110.36, 111.18, 110.37, 110.34)

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

12. Malte a renforcé ses capacités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Suite à son inscription par le Groupe d'action financière (GAFI) sur la liste des pays soumis à une surveillance renforcée en juin 2021 (jusqu'en juin 2022), le GAFI a fait observer que « Malte avait amélioré l'efficacité de son régime de [lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme] afin de répondre aux engagements pris dans son plan d'action concernant les défaillances stratégiques que le GAFI avait identifiées en juin 2021 [...]. Malte ne fait donc plus l'objet de la procédure de surveillance renforcée du GAFI »².

13. Depuis 2017, les effectifs de l'Unité d'analyse du renseignement financier (FIAU)³ sont passés de 35 à 139 employés (avril 2023). Des plans sont en place pour faire passer ces effectifs à 253 employés d'ici la fin de l'année 2026, ce qui suppose un investissement de 87,6 millions d'euros.

14. La stratégie quadriennale de l'Unité pour la période 2023-2026, lancée en novembre 2022, repose sur six piliers⁴. Récemment, l'ancien département de la supervision et de la mise en œuvre de l'Unité a été divisé en deux départements distincts. Une équipe sur les risques a été créée au sein du département de la supervision afin de coordonner de manière plus efficace l'évaluation des risques concernant les personnes visées (entités obligées). L'évaluation des risques est conduite au moyen d'une solution informatique conçue sur mesure, dite CASPAR⁵, qui, entre autres, reçoit tous les ans les questionnaires d'évaluation des risques (REQ)⁶ de l'ensemble des personnes visées.

15. Le département de la mise en œuvre a redoublé d'efforts afin de prendre les mesures nécessaires contre les entités qui ne s'acquittent pas de leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En 2022, l'Unité a infligé des sanctions administratives pour un montant total de 3 355 443 euros à 180 personnes et a émis 23 recommandations et 89 avertissements écrits. Entre le 1^{er} janvier et le 14 avril 2023, l'Unité a infligé des sanctions administratives pour un montant total de 1 587 912 euros à 50 personnes visées et a émis 8 recommandations et 2 avertissements écrits.

16. L'Unité a continué de s'employer à déterminer les besoins d'orientation des entités obligées et à y répondre. En 2022, elle a publié sept documents d'orientation sur le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et un huitième en 2023. En 2022, elle a publié la Partie II des procédures de mise en œuvre à l'intention des comptables et des auditeurs, qui explique à ces professionnels la manière dont ils sont tenus de se conformer aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

17. En avril 2023, l'Unité avait reçu 2 620 déclarations d'activités ou d'opérations suspectes⁷ de la part de personnes visées, d'organes de supervision et d'autres autorités compétentes.

18. Dans le cadre de la transposition de la cinquième directive anti-blanchiment de l'Union européenne, l'Unité a également été chargée de la création et de la tenue du registre centralisé des comptes bancaires et des comptes de paiement. À ce jour, 48 utilisateurs approuvés des autorités compétentes ont effectué plus de 42 000 recherches dans ce registre.

19. En 2021, l'Unité a créé un département des restrictions sur les paiements en espèce, qui assure le suivi et veille au respect des réglementations sur (les restrictions de) l'utilisation des espèces grâce à différentes sources permettant de repérer de manière proactive les opérations présentant un risque plus élevé afin de réaliser des enquêtes plus poussées à leur égard. Des campagnes d'éducation et de sensibilisation destinées au grand public ont également été organisées, notamment auprès des opérateurs économiques directement touchés par ces restrictions⁸.

20. Le système d'analyse goAML⁹ a été mis à jour, et des améliorations supplémentaires sont prévues pour 2024. Des mesures de sécurité supplémentaires ont été adoptées afin de garantir la confidentialité du réseau de l'Unité, y compris vis-à-vis de ses interlocuteurs internationaux. L'Unité, en coordination avec l'Agence maltaise de l'informatique (MITA)¹⁰ et la Commission européenne, a établi de nouveaux liens privés sécurisés avec la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne afin de réduire encore les risques de cyber-attaques.

21. La mise en place du registre centralisé des comptes bancaires et des comptes de paiement¹¹ a également exigé des investissements techniques, et de nombreuses modifications ont été apportées afin de permettre à des membres du personnel du département des restrictions sur les espèces de l'Unité d'utiliser le registre. Les entités déclarantes ont eu la possibilité de signaler des anomalies afin d'accélérer la transmission des dossiers. Enfin, plusieurs nouveaux déclencheurs ont été mis au point afin de générer des notifications envoyées par courrier électronique visant à informer les entités déclarantes du statut de la transmission de leurs dossiers.

22. À ce jour, Malte n'a aucune question à régler en ce qui concerne la transposition des directives anti-blanchiment et autres directives connexes de l'Union européenne¹². En 2020, Malte a modifié sa réglementation relative à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme afin de combler les lacunes techniques en matière de conformité détectées par le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)¹³ lors du cinquième cycle d'évaluations mutuelles. En avril 2021, MONEYVAL a réévalué le respect par Malte des normes techniques et a jugé que le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du pays était conforme du point de vue technique aux recommandations du GAFI. Malte s'est donc vu attribuer les notations « en grande partie conforme » ou « conforme » pour toutes les recommandations et est ainsi devenue l'un des deux pays évalués par MONEYVAL en tant qu'organe régional du type du GAFI à n'avoir reçu aucune notation « partiellement conforme » en ce qui concerne les recommandations techniques formulées à son égard¹⁴.

23. Entre octobre 2020 et décembre 2022, le Bureau du Procureur général a engagé 71 poursuites portant sur des infractions financières ; le seul chef d'accusation était le blanchiment d'argent dans 18 affaires, tandis que le blanchiment d'argent allait de pair avec une infraction principale dans les 53 autres. Certaines de ces 71 affaires faisaient également intervenir des infractions principales telles que des actes de corruption dans le secteur privé, des tentatives de corruption active et passive et de fraude fiscale, et l'utilisation de moyens informatiques à des fins abusives ou d'usure. Au cours de la seule année 2022, le Bureau du Procureur général a obtenu 11 déclarations de culpabilité dans le cadre de poursuites liées à des infractions financières. En outre, le délai de conclusion des affaires a été raccourci.

Loi sur les lanceurs d'alerte

24. La loi sur la protection des lanceurs d'alerte (chapitre 527 du Recueil des lois de Malte) a été modifiée afin de la rendre conforme à la directive (UE) 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union. Plusieurs modifications essentielles ont été apportées afin d'assurer une protection plus large :

- La protection s'étend désormais aux « facilitateurs » et aux personnes qui aident les lanceurs d'alerte à se rapprocher des canaux de signalement interne afin de procéder à un signalement ;
- La définition du terme « employé » inclut désormais les actionnaires et les personnes ayant une relation précontractuelle avec l'employeur ;
- Les infractions susceptibles de faire l'objet d'un signalement sont classées dans des catégories spécifiques¹⁵ ;
- La définition du terme « représailles » englobe un certain nombre d'agissements allant du licenciement à l'orientation injustifiée vers un traitement particulier ;
- Le terme « contexte professionnel » permet de préciser que les activités passées et présentes peuvent être mentionnées dans un signalement ;
- Une nouvelle obligation de tenue d'un registre des signalements incombe dorénavant à tous les employeurs du secteur public comme privé. Les signalements ne doivent pas être conservés plus longtemps qu'il est nécessaire et approprié aux fins du respect des exigences de la directive susmentionnée ou d'autres exigences telles que celles imposées par le Règlement général sur la protection des données ;
- Les divulgations publiques¹⁶ constituent une nouvelle voie de signalement, ce qui signifie que l'auteur d'un signalement peut passer outre les deux premières étapes de la procédure de signalement et faire une divulgation publique s'il existe un risque de représailles en cas de divulgation externe ou un danger imminent ou manifeste pour l'intérêt public.

Autres faits nouveaux

25. Depuis octobre 2022¹⁷, la décision d'engager des poursuites pénales pour certaines infractions, à savoir, entre autres, falsification d'obligations non garanties du Gouvernement, prostitution, mutilations génitales féminines, explosion, incendie volontaire et importation illicite de déchets radioactifs, ne relève plus de la police, mais du Procureur général. De plus, le Bureau du Procureur général a vu ses effectifs renforcés.

B. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité

Lutte contre la violence domestique, sexuelle et fondée sur le genre (recommandations 111.32 à 111.34, 110.76 à 110.79, 110.80 et 110.81)

Violence sexuelle et fondée sur le genre

26. En 2018, les obligations juridiques inscrites dans la Convention d'Istanbul ont été pleinement transposées dans le droit maltais au moyen de modifications apportées à la législation existante et de l'adoption de la loi relative à la violence fondée sur le genre et à la

violence domestique¹⁸. Cette loi a étendu le mandat et les obligations de l'ancienne Commission sur la violence domestique, désormais dénommée « Commission sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique ».

27. Ladite loi indique expressément que la Convention d'Istanbul forme sa base. Le plan d'action de la stratégie nationale sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique reconnaît le lien qui existe entre l'inégalité femmes-hommes et la violence à l'égard des femmes.

28. En décembre 2022, la Commission sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique a achevé une étude portant sur la prévalence de la violence dont sont témoins les enfants à Malte. À cette fin, la Commission avait invité des enfants à faire part de violences ou de mauvais traitements qu'ils auraient subis, ainsi que de cas de violences au sein du couple et de violences familiales dont ils auraient été témoins.

29. En 2022, la Commission a commencé à rédiger la troisième stratégie nationale sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique, couvrant une période de cinq ans. Elle cherche ainsi à tenir compte des recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) en adoptant une approche plus large et en suivant les initiatives proposées par les parties prenantes. Les organisations non gouvernementales (ONG) pertinentes ont également été consultées.

30. La Commission collabore avec le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la recherche à la mise en œuvre du programme « Safe Dates », un programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses fondé sur des données probantes. Le programme est actuellement mis à l'essai auprès d'élèves de dixième année dans quatre établissements publics d'enseignement secondaire. L'objectif est d'évaluer l'efficacité du programme s'agissant de faire évoluer les attitudes et les croyances des élèves en ce qui concerne la violence dans les relations amoureuses et de recueillir les commentaires des formateurs. Les données collectées sont en cours d'analyse.

31. La loi X de 2022 a introduit un article 211A dans le sous-titre « De l'homicide volontaire » du Code pénal. L'article, intitulé « Féminicide », n'envisage pas le féminicide comme une infraction distincte de l'homicide volontaire ; il oblige les tribunaux à examiner rigoureusement, dans le cadre d'un jugement, si la possibilité d'accorder un allègement de peine à l'auteur des faits reprochés devrait, ou non, être écartée s'agissant d'une personne déclarée coupable d'un homicide volontaire ou d'une tentative d'homicide volontaire à l'endroit d'une femme. L'article 211A s'inscrit dans un effort visant à accroître la probabilité que les auteurs de féminicides répondent de leurs actes dans la plus grande mesure en se voyant imposer une peine de réclusion à perpétuité, ce qui permet de sanctionner plus sévèrement la violence fondée sur le genre.

Violence domestique

32. En mai 2023, Malte a adopté la loi sur la prévention de la violence domestique, qui crée une nouvelle mesure préventive donnant la possibilité aux personnes en situation de risque de prendre des décisions éclairées concernant leur sécurité et leurs relations personnelles. Pour la première fois, les personnes sont en mesure de vérifier si leur partenaire a déjà été reconnu coupable de violence domestique. L'Agence d'aide aux victimes a défini plusieurs critères qui doivent être remplis avant toute communication d'informations à cet égard afin d'assurer le plein respect de la protection des données.

33. La police maltaise met en place à l'heure actuelle deux centres régionaux pour prendre en charge les victimes de violence domestique. Les centres se situeront dans la région Nord et la région Sud de Malte, l'objectif étant de proposer des services améliorés aux victimes de violence domestique dans un environnement plus accueillant. Le programme *Pleine coopération : Zéro violence* est dispensé afin d'intensifier la formation en la matière. Chaque année, une formation interinstitutions est organisée en coordination étroite avec la Commission sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique ; elle porte sur des sujets d'intérêt tels que la prise en charge des enfants, tant comme victimes que comme auteurs de violences, ou l'aliénation parentale.

34. Dans le cadre de la stratégie et du plan d'action sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique, la Réunion interinstitutions d'évaluation des risques (MARAM)¹⁹ coordonne les renseignements et les activités de différentes entités qui travaillent directement avec les victimes de violence domestique et leurs enfants.

Formation et sensibilisation

35. Dans le cadre de son travail de prévention, la Commission sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique mène des activités de sensibilisation à la violence fondée sur le genre et à la violence domestique. En 2022, la Commission a organisé des campagnes de sensibilisation, dont certaines s'intéressaient aux formes croisées de violence fondée sur le genre et de violence domestique. Les campagnes ont également visé à faire participer les hommes et les garçons à la prévention contre la violence et à faire connaître l'importance du consentement et l'approche du « spectateur actif », ainsi qu'à fournir davantage d'informations sur les services mis à disposition des victimes. Chaque année, la Commission coordonne, au niveau national, la campagne de sensibilisation internationale « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », en invitant toutes les parties prenantes à apporter leur collaboration à des initiatives visant à renforcer la sensibilisation à la violence fondée sur le genre et à la violence domestique.

36. En mai 2023, la Commission a organisé un séminaire sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique à l'intention des membres de l'appareil judiciaire. Elle a également formé des journalistes aux règles d'éthique pour la réalisation de reportages sur les cas de violence domestique afin d'éviter la victimisation secondaire. L'Académie des forces disciplinées dispense une formation en cours d'emploi aux officiers et agents de police, qui aborde également la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En avril 2023, 627 agents de la police maltaise avaient suivi cette formation.

37. En 2023, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, une session de la conférence de la Commission nationale de promotion de l'égalité a porté sur le harcèlement sexuel. Des informations relatives aux droits et responsabilités prévus dans ce domaine par la législation maltaise ont été fournies, et une réunion-débat a mis en avant les difficultés rencontrées à cet égard, rappelé les droits et obligations des employeurs et des travailleurs et encouragé le renforcement de la sécurité sur les lieux de travail.

Mutilations génitales féminines

38. En 2022, la Direction des droits de l'homme a lancé plusieurs campagnes. L'Unité d'intégration des questions de genre (GMU)²⁰ a collaboré avec la Commission sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique et l'association maltaise des femmes migrantes à l'occasion de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines. Des informations ont été diffusées dans les principales langues parlées par les migrants dans les centres accueillant ce public afin de renforcer la sensibilisation aux mutilations génitales féminines.

39. En 2022, le Bureau de liaison chargé de la santé des migrants a organisé deux sessions sur les mutilations génitales féminines à l'intention de professionnels de santé. Les enseignants en développement personnel, social et professionnel et les membres de l'appareil judiciaire devraient également recevoir une formation en la matière. Le Bureau de liaison délivre, en collaboration avec des pédiatres consultants, des certificats médicaux aux filles qui ont été examinées en vue de détecter des mutilations génitales féminines, afin d'empêcher leur retour dans des pays où de telles pratiques restent répandues.

Traite des êtres humains (recommandations 110.56 à 110.68)

40. La Direction des droits de l'homme est chargée de la coordination globale des efforts mis en œuvre pour lutter contre la traite des êtres humains et prend plusieurs initiatives dans ce domaine, notamment des actions de sensibilisation. Le quatrième plan d'action national de lutte contre la traite des personnes 2022-2023 a été mis en œuvre.

41. Les crédits budgétaires alloués à la lutte contre la traite des êtres humains et à l'assistance aux victimes d'exploitation ont permis de financer une campagne nationale de sensibilisation du public et un programme de sortie pour les victimes de la prostitution. Les services sociaux maltais disposent d'un refuge pour les victimes de la traite, qui est géré par l'Agence Appogg²¹. Le service du logement aide également les victimes en leur accordant des subventions de loyer pour la location de logements locatifs privés et d'autres formes d'assistance, selon les besoins.

42. La Commission européenne a demandé au Conseil de l'Europe de lui apporter son savoir-faire dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet commun intitulé « Soutenir Malte dans la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de lutte contre la traite (2022-2024) », lancé en décembre 2022. Le projet commun vise principalement à mieux repérer toutes les victimes, y compris les enfants, à assurer à celles-ci une meilleure protection dès qu'elles sont repérées et à garantir leur accès à la justice. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Mise au point d'outils plus efficaces pour repérer les victimes potentielles de la traite des êtres humains et aider à la fourniture d'un soutien professionnel ;
- Renforcement des services d'enquête et du pouvoir judiciaire pour lutter contre les auteurs de la traite des êtres humains, et condamnation des trafiquants dans un délai plus court ;
- Mise en place de mécanismes de prévention et introduction de réglementations visant à sauvegarder les intérêts des personnes vulnérables qui risquent plus particulièrement d'être victimes de la traite.

43. Dans le cadre de ce projet commun, les experts indépendants du Conseil de l'Europe ont produit deux rapports intitulés « Investigations and Prosecutions Assessment Report with a Needs Analysis and Draft Recommended Improvement Measures » (Rapport d'évaluation des enquêtes et des poursuites accompagné d'une analyse des besoins et d'un projet de recommandations de mesures d'amélioration) et « Proposed SWOT Analysis of the Maltese Government's Organisational Factors and Existing Tools to Address Trafficking in Human Beings » (Proposition d'analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques des facteurs organisationnels et des outils de lutte contre la traite des êtres humains du Gouvernement maltais). Des ateliers en ligne ont été organisés pour discuter des résultats du projet en vue de la future stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains. Aux mois de mars et de juin 2023, les experts du projet ont présenté des versions mises à jour des rapports d'évaluation sur les trois piliers stratégiques à savoir « prévention », « protection » et « poursuites et enquêtes », qui serviront de documents d'appui pour les groupes de travail qui seront mis en place.

44. En 2022, un Comité interministériel pour la lutte contre la traite des êtres humains a été créé. Composé de personnes référentes issues de tous les ministères, son objectif est de définir et de mettre en œuvre des initiatives mesurables relevant des compétences respectives des ministères et de collaborer sur les difficultés communes. Le Comité s'emploie à rechercher des moyens par lesquels les ministères et leurs services pourraient améliorer leur coordination dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. En outre, il constitue un outil précieux dans le cadre des efforts mis en œuvre par Malte pour s'acquitter des obligations de coordination, d'établissement de rapports et de suivi qui lui incombent au titre des différents cadres européens et internationaux. En juin 2023, un groupe de travail technique sur la justice pénale et les modifications législatives a été créé. Il se compose de membres du Comité interministériel²² et de juristes du Ministère de l'intérieur, de la sécurité et des réformes, du Ministère de la justice et du Ministère chargé des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce, et traite des modifications législatives qu'il convient d'introduire afin de donner suite aux recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) concernant l'obligation de lutte contre la traite d'êtres humains incombant à Malte.

45. Le Code pénal prévoit des mesures punitives contre les personnes et les entreprises qui se livrent à la traite des êtres humains, ce qui assure une protection contre la corruption institutionnalisée. Des dispositions couvrent les cas dans lesquels des personnes et des entreprises ont recours, en connaissance de cause, à des services fournis par des victimes de

la traite des êtres humains. Les circulaires contractuelles n° 04/2023 et 05/2023²³ établissent les taux de rémunération horaires minimum dus à un entrepreneur pour un certain nombre de services²⁴. Les taux de base indiqués dans les circulaires ont été fixés dans le but de rendre moins précaires les conditions de travail des employés d'un entrepreneur titulaire d'un contrat public.

46. De plus, dans le cadre de la procédure de sélection à un contrat public, tout opérateur économique est tenu de « confirmer » (ou non), au moyen d'un document unique de marché européen²⁵ intégré, que ni lui-même ni toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de supervision ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à son égard n'a fait l'objet d'une décision judiciaire définitive établissant sa culpabilité pour une infraction liée au travail des enfants ou à d'autres formes de traite des êtres humains, rendue au cours des cinq années précédentes ou fixant directement une période d'exclusion encore applicable. Si un opérateur économique déclare avoir été reconnu coupable d'une telle infraction, il est exclu de la participation aux procédures de passation de marchés publics.

47. En ce qui concerne le droit national, les victimes de la traite peuvent également se voir délivrer un permis de séjour si elles consentent à coopérer avec la police, même si elles résidaient de manière irrégulière dans le pays²⁶. Une telle possibilité constitue un élément de protection essentiel des personnes reconnues comme des victimes potentielles de la traite des êtres humains et s'appuie sur la volonté de celles-ci à coopérer avec les autorités. Les victimes peuvent également bénéficier d'une période de réflexion de deux mois, au cours de laquelle il est attendu d'elles qu'elles se défassent de l'influence des auteurs de l'infraction.

48. En 2022, l'Unité Initiatives en faveur des droits de l'homme a pris contact avec l'Agence de l'aide juridictionnelle maltaise afin d'améliorer la collaboration entre les deux entités, notamment en ce qui concerne le programme d'indemnisation des victimes. Le rôle de collaboration de l'Agence de l'aide juridictionnelle dans la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes a également été mis en avant par la campagne nationale de sensibilisation à la traite des êtres humains.

49. En janvier 2023, l'Unité Initiatives en faveur des droits de l'homme a participé à la session régionale de formation des formateurs²⁷ portant sur la méthodologie du programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) et sur la lutte contre la traite des êtres humains. L'Unité a également participé à des formations sur les enquêtes, les poursuites et les jugements dans les affaires de traite des êtres humains., ainsi que sur les partenariats stratégiques au sein du Conseil de l'Europe. L'objectif de ces formations était de créer un groupe interinstitutions régional de personnes référentes issues de différents pays afin de construire et d'entretenir une coopération régionale solide pour lutter contre la traite des êtres humains.

50. Une étude visant à collecter des informations et à fournir une analyse juridique et politique exhaustive de la situation de la traite des êtres humains à Malte en ce qui concerne la détection et la protection des victimes est en cours de réalisation. L'étude, dirigée par les experts du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un projet en cours de l'instrument d'appui technique, est terminée et fait actuellement l'objet d'une révision par les principales parties prenantes.

51. La police maltaise a également consacré des ressources à la formation continue et spécialisée de ses agents pour leur permettre de repérer le produit du crime. De plus, la police maltaise a renforcé ses partenariats existants avec les principales parties prenantes maltaises telles que l'Agence de l'identité, l'Agence pour l'emploi (Jobsplus), l'Agence de protection des demandeurs d'asile, le Département des relations industrielles et professionnelles et l'Agence Appoġġ²⁸.

Sensibilisation

52. Une campagne de sensibilisation à la traite des êtres humains a été lancée en février 2023. La campagne portait principalement sur le numéro d'urgence « 119 » pour la lutte contre la criminalité et la ligne d'assistance « 179 » de la Fondation pour les services de protection sociale. Elle se composait de différentes initiatives visant à promouvoir les services disponibles, de manière à ce que le public dispose des outils nécessaires pour

signaler toute activité suspecte liée à la traite des êtres humains et à ce que les victimes soient orientées vers les services d'appui nationaux. Le 25 juillet 2023, une conférence a été organisée dans le cadre de la Campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains de l'Organisation des Nations Unies, en amont de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, dont le thème était « Chaque victime de traite des êtres humains compte, ne laisser personne de côté ».

53. D'autres initiatives ont notamment pris la forme d'activités destinées aux familles organisées dans deux villes maltaises, dont l'objectif était de sensibiliser le public à la traite des êtres humains et aux conséquences de cette pratique sur la société. De plus, une session spéciale avec des migrants a été organisée dans le cadre de la Campagne Cœur bleu en juillet 2023. Des sessions sur les relations conflictuelles ou abusives, sur le risque de traite des êtres humains dans une relation intime, sur l'exploitation sexuelle et le travail du sexe ont également été organisées à l'intention de femmes migrantes. En outre, de nouvelles initiatives de sensibilisation des écoliers et de la communauté migrante sont mises au point actuellement afin de renforcer la sensibilisation à tous les aspects de la traite des êtres humains.

54. La Fondation pour les services de protection sociale a organisé des sessions avec la police maltaise dans le but de repérer et d'entrer en contact avec des victimes de la traite des êtres humains et d'exploitation sexuelle. Une campagne d'information sur les prédateurs en ligne, destinée aux parents, a également été organisée, ainsi que des campagnes médiatiques.

55. De 2020 à 2022, la Fondation pour les services de protection sociale a mis en œuvre un projet intitulé *Tous égaux : Soutenir les victimes de la traite des êtres humains*, dont l'objectif était d'apporter un soutien aux victimes de la traite en leur fournissant un logement, des conseils, des services d'interprétation et une médiation culturelle. Une campagne de sensibilisation a été menée au moyen d'interventions médiatiques, de conférences, de brochures publiées dans 11 langues différentes, de vidéos de sensibilisation et d'affiches sur des bus couvrant différents itinéraires.

56. Un webinaire sur la « prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail à Malte » a été organisé en mars 2023. Il avait pour objectif de présenter et d'examiner la nouvelle recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe²⁹. Le webinaire a réuni 59 représentants des services gouvernementaux, des forces de l'ordre, des secteurs de la santé et de la protection sociale, de l'appareil judiciaire, de l'inspection du travail, de la société civile, des syndicats et du secteur privé.

57. Des activités de sensibilisation prévues dans le cadre de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains 2023 sont en cours de préparation. Une réunion du Comité interministériel sera organisée le 18 octobre 2023 pour célébrer cette journée.

C. Personnes handicapées (recommandations 110.93, 110.97, 110.96, 110.94, 110.95)

58. Malte a adopté un ensemble d'actes juridiques visant à transposer la Convention relative aux droits des personnes handicapées en droit interne ainsi qu'une stratégie nationale relative aux droits des personnes handicapées. Parmi les modifications apportées par ces actes juridiques, on peut citer l'élargissement des compétences de la Commission des droits des personnes handicapées et le renforcement de l'indépendance de celle-ci par rapport au pouvoir exécutif, ainsi que l'importance accrue donnée aux droits des personnes handicapées dans les organes juridiques et directeurs des entités publiques.

59. Le Ministère de l'inclusion, des organisations bénévoles et des droits des consommateurs assure la liaison avec les organisations de la vie civile, le monde universitaire et l'organisme national de promotion de l'égalité des personnes handicapées via ENGAGE, le mécanisme de participation de la société civile maltaise établi au titre du paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en application de l'article 6 de la loi sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (chapitre 627 du Recueil des lois de Malte) et du règlement d'application de ladite loi (règlement ENGAGE, n° 627.02).

60. L'Agence Sapport³⁰ a repris les fonctions de l'Unité d'accès à la communication et à la technologie (ACTU) en 2019 et a élargi la fourniture des services aux adultes handicapés. Elle a également commencé à proposer des services de communication améliorée et alternative et de technologie d'assistance électronique. En 2019, elle a également repris les fonctions du centre d'autonomie de vie Sonia Tanti, qui consistent à fournir des évaluations concernant les fauteuils roulants et la position assise à des mineurs et des adultes afin de garantir une posture optimale et un bon soutien en position assise et à leur apporter des solutions de mobilité accessibles qui répondent à leurs besoins. L'Agence a également renforcé les services sociaux au moyen d'une équipe chargée de suivre et de filtrer les admissions, de réorienter les usagers en fonction des besoins et d'assurer la liaison entre ces derniers et d'autres services internes et externes à même de les aider à réaliser pleinement leur potentiel et de répondre à leurs besoins actuels. L'Agence a également créé l'Unité de soutien aux familles, qui apporte un appui émotionnel et éducatif aux proches de personnes handicapées. Parmi les services proposés, les services d'ergothérapie apportent un soutien aux personnes handicapées et leur permettent de participer aux activités de la vie quotidienne, tandis que les services de soutien à l'autonomie de vie permettent à ces personnes de vivre de manière aussi indépendante que possible au sein de la société, en renforçant leur inclusion et leur autonomisation grâce à une planification centrée sur la personne. De plus, l'Agence diversifie les programmes, les activités et les possibilités qu'elle propose dans le cadre de ses services quotidiens afin de mieux répondre aux besoins et intérêts actuels des adultes handicapés. Les services communautaires et le « Programme de cheminement vers le travail » aident les usagers des services à acquérir de nouvelles compétences ou à trouver des possibilités d'emploi afin qu'ils puissent participer de manière plus indépendante à la société.

61. L'Agence Sapport collabore également avec des institutions d'enseignement afin de soutenir les mineurs en fonction de leurs besoins spécifiques. Des professionnels, notamment des interprètes en langue des signes, participent aux plans éducatifs individualisés des mineurs.

62. La même Agence a mis en place trois comités consultatifs afin de faire participer les personnes handicapées, leurs proches et des ONG aux consultations organisées en ce qui concerne ses activités actuelles et la planification de ses services à l'avenir, dans le but de mieux aligner ses objectifs sur les besoins et les attentes des usagers des services.

63. Plusieurs mesures adaptées à l'autisme ont été lancées, notamment l'élaboration d'orientations et d'une boîte à outils sur les environnements adaptés à l'autisme, la création de deux unités de « contact avec l'autisme » et de salles multi-sensorielles dans les écoles, des formations et un appui ainsi que des interventions et des dépistages précoces. La mise en œuvre du programme de dépistage national Lenti³¹ a contribué à repérer des retards du développement de manière précoce et permis d'apporter le soutien nécessaire correspondant.

D. Éducation aux droits de l'homme (recommandations 110.71, 110.73)

64. La scolarité obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans est en place à Malte depuis des décennies, ce qui permet d'assurer que tous les enfants d'âge scolaire reçoivent une éducation publique, complète et gratuite. Le programme scolaire national, établi en 2012, prévoit de présenter aux enfants de l'enseignement primaire les valeurs démocratiques et la notion de respect des libertés fondamentales, des droits de l'homme et de la diversité. Cet enseignement se poursuit au niveau secondaire.

65. Les cours de développement personnel, social et professionnel, d'éthique et d'études sociales restent importants dans le système éducatif maltais et favorisent une culture axée sur les droits de l'homme en permettant aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à une éducation complète en matière de droits de l'homme. Le programme des cours d'éthique porte sur les notions de droits et de libertés, tandis que les enseignants en études sociales dispensent un enseignement global qui favorise les compétences et les attitudes nécessaires pour que les élèves deviennent des citoyens actifs à l'avenir. Les élèves ont la possibilité de définir et d'exprimer leurs propres croyances et valeurs et d'en discuter avec les autres dans un environnement sûr, fondé sur la dignité de chaque être humain, la liberté de pensée et d'expression et le respect des opinions d'autrui.

66. De plus, l'Université de Malte dispense un enseignement et des formations professionnelles continues aux personnes qui travaillent avec des populations vulnérables. Les formations préparent les participants à éduquer des élèves issus de différents milieux et à répondre à leurs besoins. En outre, la formation est conçue pour renforcer la sensibilisation aux problèmes liés au racisme et à la discrimination raciale ainsi qu'à leurs conséquences néfastes. L'Université propose ces modules de formation à des organisations telles que l'Agence pour le vieillissement actif et les soins de proximité et l'Académie des forces disciplinées. Par ailleurs, l'Institut pour l'éducation veille à ce que l'ensemble de ses diplômes et certificats accrédités comprennent des modules de base sur la diversité, la justice sociale, l'inclusion et le multiculturalisme.

Enfance et jeunesse (recommandation 110.91)

67. Les enfants et les jeunes sont un groupe de population essentiel dans la société, ils occupent une position idéale pour apporter des points de vue originaux sur les activités législatives et les autres activités menées par le Gouvernement. À cet effet, en avril 2023, le Conseil des ministres a reçu des candidatures de jeunes âgés de 16 à 35 ans qui cherchaient à intégrer le Forum consultatif de la jeunesse, structure permettant au Gouvernement de consulter de manière permanente des jeunes concernant les lois, les stratégies et les plans revêtant une importance au niveau national.

E. Égalité, non-discrimination et lutte contre les discours de haine (recommandations 110.23, 110.16, 110.28, 110.32, 110.108, 110.101, 110.30, 110.31, 110.110, 110.24, 110.20, 110.112, 110.104, 110.16, 110.19, 110.21, 110.89, 110.85 à 110.88, 110.78, 110.79, 110.4 à 110.77, 111.31 à 111.34)

Discrimination à l'égard des femmes

68. La stratégie et le plan d'action de Malte pour l'égalité femmes-hommes et la prise en compte des questions de genre³², adoptés en novembre 2022, constituent le premier cadre axé sur l'égalité entre femmes et hommes et la prise en compte des questions de genre. Élaborés après des consultations intensives menées auprès de toutes les parties prenantes relevant des pouvoirs publics et de la société civile, ainsi qu'auprès du grand public, la stratégie et le plan d'action se concentrent sur huit objectifs stratégiques³³. La distribution gratuite de produits d'hygiène menstruelle dans les établissements scolaires secondaires est l'une des nombreuses mesures prévues dans ce cadre³⁴.

69. Conformément à son mandat, la Commission nationale de promotion de l'égalité a poursuivi ses travaux visant à veiller à ce que la société soit dénuée de toute forme de discrimination, en mobilisant les moyens suivants :

- Enquêtes sur les plaintes pour discrimination ;
- Diffusion d'informations sur les droits et responsabilités en matière d'égalité, dans le cadre de formations ;
- Réponses aux demandes d'informations et campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels ;
- Promotion de la prise en compte des questions de genre et sensibilisation à cet égard, notamment grâce à des formations dispensées à des fonctionnaires et à l'évaluation des rapports annuels des entités et services publics ;
- Formulation de commentaires sur la prise en compte des situations et des besoins des différents groupes de femmes et d'hommes dans les politiques, les lois et les stratégies qui sont publiées à des fins de consultation publique ;
- Aide aux entreprises en matière de préservation de l'égalité femmes-hommes, grâce à la certification « Equality Mark »³⁵ (à l'heure actuelle, 136 organisations comptant plus de 31 000 employés sont titulaires de cette certification délivrée par la Commission nationale) ;
- Publication d'études.

70. En 2022 et 2023, la Commission nationale de promotion de l'égalité a dispensé à plus de 2 500 fonctionnaires et membres des forces armées des sessions de formation portant sur plusieurs domaines thématiques, comme l'égalité femmes-hommes, la non-discrimination, le harcèlement, notamment sexuel, le langage inclusif et la gestion de la diversité au travail.

71. La Commission a également aidé les entités publiques à mettre au point des plans pour l'égalité femmes-hommes, qui constituent un critère d'admissibilité au financement accordé au titre du programme Horizon Europe.

72. En novembre 2022, la Commission a publié un bulletin d'information sur les liens entre l'égalité femmes-hommes et les changements climatiques, dans lequel il est question des incidences des changements climatiques sur les femmes et les filles, des raisons pour lesquelles l'égalité femmes-hommes est essentielle dans le cadre de l'action climatique et de l'importance d'adopter une approche intersectionnelle.

Participation des femmes à la vie publique

73. La loi n° XX de 2021 a constitué une avancée importante en matière d'égalité femmes-hommes dans la prise de décisions politiques et publiques. Elle a établi³⁶ un mécanisme correctif selon lequel si, à l'issue des élections législatives, le nombre total de députés s'identifiant comme appartenant au sexe sous-représenté constitue moins de 40 % du nombre total de députés élus, il convient de désigner jusqu'à 12 députés supplémentaires du sexe sous-représenté, répartis entre les différents partis représentés à la Chambre des représentants. Ce mécanisme est assorti d'une clause d'extinction après un délai de vingt ans, à moins qu'il ne soit révoqué ou adopté de nouveau (à la majorité des deux tiers) avant son extinction. La même loi a modifié la loi sur les élections législatives³⁷ en faisant passer le nombre de membres composant la Commission électorale de 8 à 10 et en exigeant que cette dernière compte au moins 4 membres de chaque sexe. Ce mécanisme était en place pour les élections législatives de 2022 et, grâce à lui, le pourcentage de femmes députées a plus que doublé, passant de 13 % en 2020 à 28 % en 2022.

Égalité d'accès à l'emploi

74. L'emploi est l'un des domaines stratégiques d'action de la stratégie et du plan d'action de Malte pour l'égalité femmes-hommes et la prise en compte des questions de genre. L'objectif de la stratégie et du plan d'action dans ce domaine est d'assurer l'égalité d'accès à l'emploi dans tous les secteurs, de lutter contre la ségrégation et de garantir un salaire égal pour un travail de valeur égal. Cet objectif vient répondre aux inégalités structurelles auxquelles sont confrontées les femmes maltaises et contribue à l'atténuation de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (qui est actuellement d'environ 10 %), lequel conduit à l'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes (qui est actuellement de 39,3 %) et à la ségrégation professionnelle sur le marché du travail. La Commission nationale de promotion de l'égalité travaille à la mise au point d'un outil sur l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, qui permettra de vérifier si la structure de rémunération des organisations est conforme au principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égal.

75. Le taux de participation des femmes au marché du travail maltais a augmenté depuis le lancement du programme de garde d'enfants gratuite en 2014 et d'autres politiques actives du marché du travail, qui ont aidé les femmes ayant des responsabilités familiales ou éducatives à trouver un emploi. Le taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans a augmenté de près de 23 %³⁸, comme le montre le tableau suivant³⁹. En 2022, la participation des femmes au marché du travail maltais dépassait de 4,8 points de pourcentage la moyenne des 27 pays de l'Union européenne.

Classe d'âge :	Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
De 20	UE-27	61,6	62,4	63,2	64,3	65,4	66,4	67,2	66,5	67,6	69,3
à 64 ans	Malte	51,7	54,3	55,3	58,0	60,6	64,1	65,8	67,8	70,3	74,1

76. Jobsplus⁴⁰, l'Agence maltaise pour l'emploi, a adopté plusieurs mesures conçues pour renforcer les capacités des travailleurs. Ces mesures se sont avérées essentielles pour améliorer l'égalité femmes-hommes sur le marché du travail. Elles comprennent notamment des formations gratuites permettant à la population en âge de travailler d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail et d'améliorer ses capacités d'adaptation dans un monde professionnel en évolution permanente. Jobsplus gère également le programme de familiarisation avec le monde du travail, qui facilite la transition vers l'emploi en dispensant une formation pratique aux demandeurs d'emploi qui permet à ceux-ci d'acquérir les compétences et les capacités nécessaires pour trouver et conserver un emploi. Le programme est conçu pour refléter les demandes du marché du travail actuel et pour faire correspondre les préférences professionnelles des demandeurs d'emploi aux besoins des employeurs. Jobsplus a l'intention de lancer de nouveau ce programme à l'avenir, dans le cadre de la nouvelle période de programmation 2021-2027. En ce qui concerne les demandeurs d'emploi et les personnes inactives dont la situation est plus difficile, Jobsplus cherche à encourager leur recrutement en accordant des aides à l'emploi aux entreprises au moyen du programme d'accès à l'emploi. Grâce à son programme VASTE⁴¹, mis en œuvre conjointement avec la Fondation Lino Spiteri⁴², Jobsplus aide les demandeurs d'emploi vulnérables, notamment les personnes handicapées, les femmes, les migrants (demandeurs d'asile, réfugiés, bénéficiaires d'une protection subsidiaire, bénéficiaires d'une protection temporaire), les chômeurs de longue durée, les anciens détenus et les consommateurs de substances psychoactives, à accéder au marché du travail. De nombreuses possibilités de formation sont proposées aux personnes suivies, par exemple des formations avant l'emploi, des formations de base en matière d'informatique et de communications, des formations en atelier protégé, le programme Headstart, l'emploi sur mesure et l'emploi aidé (encadrement sur le terrain). La création d'un centre d'évaluation professionnelle pluridisciplinaire est également une priorité afin de fournir des services d'évaluation aux personnes ciblées.

77. La Fondation Lino Spiteri assure également la liaison avec les entreprises privées, fournit des services de recrutement et facilite l'accès aux incitations et aux programmes adaptés aux personnes handicapées, en définissant les tâches dans les pratiques de travail existantes au sein des entreprises en vue de concevoir de nouvelles possibilités d'emploi ou de nouveaux flux de travail qui peuvent intégrer une personne handicapée ou un groupe de personnes handicapées ayant des capacités différentes.

78. De plus, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- a) La création du Conseil national des compétences (2023) ;
- b) L'élargissement du programme de garde d'enfant gratuite pour soutenir les centres de garde d'enfants ouvrant le soir ou la nuit afin de permettre aux travailleurs postés de confier leurs enfants à des structures d'enseignement précoce et de garde (2021) ;
- c) Des mesures d'incitations fiscales ciblant la poursuite d'une activité professionnelle après le départ en retraite, qui prévoient que les revenus des retraités (tirés de leur pension et de leur travail) ne seront pas additionnés à des fins fiscales et, donc, que ces revenus du travail ne seront pas ajoutés aux pensions aux fins du paiement de l'impôt (2022) ;
- d) Pour encourager les employés à envisager d'accepter des heures supplémentaires proposées par leur employeur actuel plutôt que de chercher un emploi à temps partiel auprès d'un autre employeur, un taux d'imposition de 15 % est appliqué à la rémunération des heures supplémentaires, avec un plafond annuel fixé à 10 000 euros du montant total des revenus issus des heures supplémentaires (2022).

79. En août 2022, le Fonds d'affectation spéciale pour la maternité a fait l'objet d'ajustements visant à intégrer les prestations versées au titre de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée créées la même année et a été rebaptisé « Fonds pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ». Le Fonds couvre ainsi le remboursement des salaires pendant le congé de paternité et le congé parental rémunérés en cas de naissance ou d'adoption. Dans le cas du congé parental, les prestations s'appliquent également aux familles d'accueil.

80. En ce qui concerne le congé parental, les employés ont droit à un congé de quatre mois par enfant, qui peut être pris jusqu'aux 8 ans de l'enfant. Il en va de même pour les familles d'accueil, mais le congé est accordé par parent et non pas par enfant.

81. Dans ce cadre, les employeurs accordent un congé parental/d'adoption/de famille d'accueil rémunéré d'une durée maximale de huit semaines à leurs employés. Ils demandent ensuite le remboursement du montant des prestations applicable au Service de la sécurité sociale lorsque l'employé reprend son travail⁴³.

82. En août 2022, d'autres mesures en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été adoptées, notamment :

- Le droit de tout employé à un congé de paternité (père ou deuxième parent) rémunéré dès la date de sa prise de fonctions. Dans ce cas, l'employé a droit à un congé de paternité rémunéré de 10 jours ;
- Un congé pour les aidants, qui est un congé pris pour dispenser des soins personnels ou apporter un soutien à un proche ou une personne cohabitante qui nécessite de l'aide pour des raisons médicales graves. Chaque travailleur a droit à cinq jours de congé d'aidant non rémunérés par an ;
- L'aménagement des modalités de travail, qui permet aux travailleurs qui doivent s'occuper de proches de travailler de manière flexible. L'aménagement peut prendre la forme d'un télétravail, d'une réduction des heures de travail ou d'une flexibilité horaire.

83. La Commission nationale de promotion de l'égalité a poursuivi ses travaux de sensibilisation concernant le projet d'annuaire des femmes professionnelles, lequel vise à accroître la visibilité de ces dernières afin qu'elles aient davantage de chances d'être nommées à des postes au sein du conseil d'administration et autres postes de décision. En juin 2023, 275 femmes professionnelles figuraient dans l'annuaire.

84. Malte offre aux femmes des formations et des programmes gratuits pour perfectionner ou réorienter leurs compétences, par exemple le programme « Se former paie » ou le programme « Investir dans les compétences »⁴⁴. Malte propose également des services de garde d'enfants gratuite via son programme de garde d'enfants gratuite, qui est accessible aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans⁴⁵ et qui aide les parents et les représentants légaux des enfants à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en encourageant la participation des femmes au marché du travail. Le programme a été étendu afin d'y inclure les parents qui suivent une formation et les parents et les représentants légaux qui ont des horaires de travail atypiques. De plus, les parents et représentants légaux au chômage bénéficient de tarifs subventionnés.

85. Une équipe de conseillers spécialisés en matière d'emploi a été mise en place afin de fournir des services d'orientation, de perfectionnement des compétences et d'autres services d'appui à l'emploi aux migrants qui remplissent les conditions requises. Le projet « Services d'emploi aidé pour les migrants », qui s'est achevé en juin 2023⁴⁶, a été en partie financé par le Fonds asile, migration et intégration 2014-2020. Le projet s'adressait aux demandeurs d'asile, aux réfugiés, aux personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire ou humanitaire, aux personnes bénéficiant d'une protection temporaire et aux personnes titulaires d'une autorisation de séjour spéciale. Dans le cadre de ce projet, Jobsplus cherchait à améliorer deux services qui facilitent la transition vers l'emploi et l'intégration professionnelle des migrants, à savoir :

a) Les services d'orientation pour les migrants, qui se traduisent par une orientation professionnelle, des formations de base et des aides supplémentaires, sous la forme notamment d'interprètes et de médiateurs culturels, ainsi que par la formation du personnel en contact avec les migrants ;

b) Le Bureau de courtage d'emplois, qui se consacre spécifiquement au placement ponctuel à court terme de migrants dans des programmes d'immersion professionnelle, ce qui permet de créer une trajectoire pour l'intégration des travailleurs migrants dans l'économie formelle après qu'ils aient participé au programme de courtage d'emplois ou à des cours de langue. Le programme permet également aux migrants d'acquérir les compétences et aptitudes nécessaires pour trouver et conserver un emploi. Les migrants perçoivent une indemnité horaire.

86. Jobsplus dispense également des cours de langue à visée professionnelle pour enseigner les rudiments de l'anglais et du maltais aux migrants et aider ces derniers à trouver un emploi rémunéré et à s'intégrer dans la société maltaise. Les migrants qui prennent part à des cours de langues perçoivent également une indemnité de formation.

87. Jobsplus gère le programme d'accès à l'emploi 2021-2027, qui permet d'allouer des financements aux employeurs qui recrutent des personnes très défavorisées, défavorisées et handicapées. Un employeur qui recrute une personne reconnue comme handicapée conformément au droit national est en droit de percevoir des subventions pendant 156 semaines.

88. D'autres initiatives sont en cours, comme l'étude maltaise sur les compétences, qui permettra de dresser un panorama détaillé du capital humain et des compétences professionnelles à Malte et de mettre en évidence les lacunes en matière de compétences qui pourront ensuite être comblées par des modifications ciblées des politiques. Le rapport préliminaire a été rendu public⁴⁷, et les résultats de l'étude devraient être publiés d'ici la fin de l'année 2023. De plus, les données de recherche permettront d'étudier les volumes de la migration économique et l'étendue de la migration temporaire, définitive et circulaire. Les conclusions de l'étude permettront de mettre au point une politique nationale en matière de migration économique afin de définir les niveaux de migration économique que Malte peut supporter ainsi que les avantages pouvant résulter de la migration circulaire.

89. Les efforts déployés pour surmonter les difficultés liées à l'intégration et à la lutte contre l'exploitation se poursuivent, et le projet « Mesures en ligne préalables au départ pour l'intégration à Malte » a été lancé en juillet 2023. Ce projet de 18 mois est financé par l'Union européenne⁴⁸ et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations, en coopération avec la Direction des droits de l'homme et la Direction générale de l'appui aux réformes structurelles. Il vise à poursuivre la réforme de la gouvernance en matière d'intégration à Malte, notamment en concevant et en mettant au point un système national durable de migration légale prévoyant des mesures d'intégration préalables au départ pour les personnes qui se verront accorder le droit de résider et de travailler à Malte. Les services devraient commencer à être proposés en 2025. Les mesures pourraient contribuer à faciliter la migration de main-d'œuvre et visent à donner aux populations migrantes des informations importantes concernant Malte et à les aider à comprendre les compétences et attitudes qui sont nécessaires pour réussir leur intégration. Le projet cherche donc à donner les moyens aux migrants de mobiliser pleinement leurs compétences et connaissances et de devenir un atout pour le pays, ainsi qu'à prévenir l'exploitation par le travail.

Égalité d'accès aux soins de santé

90. À Malte, les services de soins de santé sont fournis gratuitement aux points d'utilisation pour toutes les personnes qui remplissent les conditions requises. Tous les services, y compris les services de santé mentale et les services de santé sexuelle et reproductive sont fournis gratuitement par le système national public de soins de santé. Tous les migrants secourus en mer et les ressortissants de pays tiers qui viennent chercher du travail à Malte reçoivent des soins médicaux gratuits à leur arrivée. Les adultes et les adolescents sont vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, la rougeole, les oreillons et la rubéole. Les enfants sont vaccinés conformément au calendrier vaccinal national. Le vaccin contre la tuberculose est également proposé en fonction des besoins. Si nécessaire, d'autres formes d'assistance médicale peuvent être proposées aux migrants en fonction de leurs besoins.

91. En 2023, le Bureau de liaison chargé de la santé des migrants a organisé une session sur le bien-être familial et les conflits familiaux à l'intention de femmes migrantes. La session portait sur le respect dans le cadre des rapports familiaux et sur la manière de réagir en cas de violence au sein de la famille. En 2022, une session d'éducation sur le bien-être émotionnel a été dispensée à des femmes migrantes qui avaient exprimé des inquiétudes concernant leur sentiment d'appartenance.

92. Le Bureau organise actuellement un séminaire sur la sensibilité culturelle en matière de santé mentale destiné aux professionnels de ce domaine, qui devrait arriver à son terme à la fin du mois d'octobre 2023. Le Bureau a dispensé une formation sur les compétences culturelles à des pédiatres travaillant dans des hôpitaux publics et une formation sur la diversité culturelle aux nouveaux membres du personnel des soins de santé primaires.

Égalité d'accès à l'éducation

93. Quel que soit leur statut, tous les mineurs non accompagnés ont accès gratuitement à l'enseignement public. Lorsque des élèves migrants s'inscrivent dans des écoles publiques maltaises, l'Unité des élèves migrants propose son aide tout au long du processus d'inscription.

94. L'Unité aide également les enfants migrants nouvellement arrivés à apprendre les langues dans lesquelles l'enseignement est dispensé à Malte⁴⁹ afin de les aider à suivre le programme général. Elle aide également les enfants migrants à surmonter les difficultés et les obstacles qui pourraient entraver leur bien-être et leur pleine inclusion dans la communauté locale. Les migrants peuvent également bénéficier des services d'une équipe d'agents de liaison avec la population locale, capables de communiquer dans plusieurs langues étrangères et qui connaissent les parcours éducatifs et les possibilités d'éducation disponibles pour les enfants migrants.

95. Depuis 2011, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la recherche participe aux projets d'apprentissage des langues et de soutien parental pour l'intégration (LLAPSI et LLAPSI+), qui mettent en œuvre plusieurs activités à destination des migrants, en suivant une approche globale, pour leur permettre de s'intégrer et d'apprendre la langue⁵⁰.

96. Le soutien apporté aux élèves migrants se poursuit, sous la forme de matériel d'enseignement et d'apprentissage qui leur est donné à domicile. De plus, lorsque cela est possible, un accès à Internet et du matériel numérique leur sont fournis. Ce soutien a été déployé à grande échelle pendant la pandémie de COVID-19. Des services tels que le programme de garde d'enfants gratuite ou les clubs périscolaires, comme le club du petit déjeuner ou le Klabb 3-16⁵¹, auxquels les familles migrantes peuvent également accéder, continuent de soutenir et d'encourager les femmes travailleuses afin qu'elles puissent continuer à évoluer sur le plan professionnel.

97. La « Politique sur l'éducation inclusive dans les écoles : en route vers une inclusion de qualité » et le « Cadre national pour une éducation inclusive » comprennent également la « Politique relative aux élèves transgenres, aux élèves de genre variant et aux élèves intersexes ». Elle vise à créer un milieu scolaire inclusif, sûr et exempt de discrimination et de brimades pour tous les membres de la communauté scolaire, sans distinction de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression du genre et de caractéristiques sexuelles. Elle favorise un climat scolaire qui assure le bien-être physique, émotionnel et intellectuel de tous les élèves, y compris les élèves transgenres, les élèves de genre variant et les élèves intersexes. En outre, cette politique souligne à quel point il est important de se renseigner sur la diversité humaine et d'encourager la conscience sociale, la tolérance et le respect au sein de la communauté scolaire.

98. Au cours de l'année scolaire 2022/23, les enseignants des écoles publiques ont participé à des formations dans différents domaines, notamment les compétences parentales, l'autonomisation des familles issues de la migration, le processus de réinstallation et le rôle des communautés locales, les effets psychosociaux sur les migrants issus de zones de conflit, l'enseignement de l'anglais et du maltais comme langues étrangères dans le cadre de la migration, et les méthodes et techniques pédagogiques dans les classes d'initiation en vue de la transition vers l'enseignement général.

99. Plusieurs initiatives apportent un soutien aux enseignants et aux agents de liaison communautaire dans le cadre de leurs missions consistant à enseigner aux élèves migrants à comprendre, parler, lire et écrire les langues anglaise et maltaise, notamment au moyen de formations professionnelles continues, d'actions de sensibilisation et de sessions d'information. Des groupes d'enseignants ont participé à des formations consacrées à l'enseignement à des groupes multiculturels. Les projets Erasmus MOSAIC et MOSAIC + comprennent également certaines modalités de formation à destination des personnes travaillant dans des écoles multiculturelles. Plusieurs écoles mettent en place des espaces « neutres » qui peuvent être utilisés comme lieux de prière ou de réflexion.

Égalité

100. La Commission nationale de promotion de l'égalité a réalisé une étude afin d'analyser la prévalence et la persistance des stéréotypes dans la société maltaise. Les résultats de cette étude continuent de faire la lumière sur la mesure dans laquelle la mentalité patriarcale reste présente dans la société et sur la manière dont cette mentalité exerce une influence sur les opinions et les attitudes de la population maltaise. De manière générale, les participants à l'étude ont affirmé avoir des perceptions progressistes des rôles liés au genre. L'étude a fait émerger des attentes traditionnelles en matière de rôle lié au genre, notamment concernant les soins donnés aux jeunes enfants et aux personnes âgées dépendantes, ainsi que des attentes sociales concernant les comportements attribués aux hommes et aux femmes.

101. En 2022 et 2023, la Commission nationale de promotion de l'égalité a dispensé deux sessions de formation sur le racisme et la xénophobie ainsi que sur l'égalité et la non-discrimination aux soignants nouvellement recrutés par l'hôpital national.

Personnes LGBTIQ+

102. Pour la huitième année consécutive, Malte occupe la première place du classement Europe arc-en-ciel établi par l'association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA).

103. Le Conseil consultatif LGBTIQ est un organe consultatif du Ministère de l'intérieur, de la sécurité et des réformes. Créé en 2013, il donne au pouvoir exécutif des conseils concernant les questions affectant les personnes LGBTIQ+ et promeut des actes législatifs, des politiques et d'autres mesures qui permettent de faire progresser les droits des personnes LGBTIQ+.

104. En 2022, la Commission nationale de promotion de l'égalité a lancé un ensemble d'initiatives⁵² s'intéressant aux fondements de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, des caractéristiques sexuelles et de l'expression du genre :

a) *Étude sur les discriminations visant les personnes LGBTIQ+* : recherche qualitative analysant les discriminations subies par les personnes LGBTIQ+ à Malte dans différents secteurs de la vie comme l'éducation, l'emploi et l'accès aux biens et aux services ainsi que leur fourniture⁵³ ;

b) *Ateliers avec la communauté LGBTIQ+* : deux ateliers ont été organisés pour discuter des problèmes rencontrés par la communauté, définir les besoins de celle-ci et déterminer quels éléments dissuasifs conduisent à une sous-déclaration de tels problèmes⁵⁴ ;

c) *Renforcement des capacités du personnel de la Commission nationale de promotion de l'égalité* : formation sur la législation maltaise, sur la sous-déclaration des cas de discrimination, sur la prise en compte des politiques en matière d'égalité des personnes LGBTIQ+, et sur la communication⁵⁵ ;

d) *Actions de sensibilisation* : sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels concernant la mission et les travaux de la Commission nationale de promotion de l'égalité ainsi que la participation de cet organisme à la marche des fiertés et à la semaine des fiertés de 2021.

105. Les lignes directrices maltaises pour la reconnaissance du sexe, de la sexualité et du genre ont été adoptées en octobre 2021 et donnent des orientations à l'administration publique concernant la bonne interprétation à donner aux actes législatifs relatifs à l'égalité des personnes LGBTIQ lorsque ces dernières ont recours aux services publics. En mai 2023, près de 2 000 nouvelles recrues de la police maltaise avaient suivi des sessions de formation à ce sujet.

106. En octobre 2022, l'Unité de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles de la Direction des droits de l'homme a organisé une table ronde avec des personnes s'identifiant comme non binaires pour parler de l'introduction de la lettre X comme troisième sexe légal, pour traiter des conséquences d'une telle introduction et pour déterminer si cette introduction permettrait de répondre aux besoins et attentes de ces personnes.

107. En janvier 2023, un projet de modification de la loi sur l'affirmation de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression du genre⁵⁶ a été présenté au Parlement en vue de renforcer les mesures contenues dans ladite loi et d'interdire la promotion de la pratique de thérapies de conversion sur les personnes LGBTIQ+. La loi modifiée a été adoptée⁵⁷ ; elle cherche à préciser ce qui constitue une promotion des pratiques de conversion pour aider les victimes de cette infraction et les autorités chargées des enquêtes ainsi que pour contribuer à combattre cette infraction de manière générale.

108. En mars 2023, un « dictionnaire queer » officiel a été publié, ainsi que des orientations en matière de reportage pour aider les médias à traiter des questions liées aux personnes LGBTIQ+. L'unité de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles a également participé à plusieurs programmes télévisés locaux afin de promouvoir l'utilisation d'une terminologie respectueuse.

109. Le 17 mai 2023, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, Malte a présenté son troisième plan d'action et stratégie pour l'égalité des personnes LGBTIQ+, couvrant la période 2023-2027. Préparé en partenariat avec des organisations de la société civile LGBTIQ+ et différentes parties prenantes, le plan cible 10 domaines d'action recouvrant plus de 90 actions. La rédaction s'est faite en adoptant une approche intersectionnelle et en tenant compte des aspects multiples des identités individuelles. Malte continue de faire preuve d'un engagement sans faille en faveur de la défense des droits des personnes LGBTIQ+ au niveau international, et le plan d'action aborde aussi les difficultés liées à la désinformation et met l'accent sur le renforcement de la sensibilisation. Dans le même temps, une table ronde s'est penchée sur les manières de rendre la langue maltaise plus inclusive pour les personnes non binaires.

110. Du 7 au 17 septembre 2023, Malte a accueilli l'EuroPride 2023 à La Valette. À cette occasion, plus de 60 événements ont été organisés, notamment des expositions artistiques, des projections de films, des performances culturelles, des discussions et des conférences. Les marches des fiertés organisées à Malte et Gozo ont constitué les temps forts de cet événement. Pendant cette période, une conférence sur les droits humains des personnes LGBTIQ+ s'est intéressée aux problèmes rencontrés par les personnes LGBTIQ+ dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en abordant des sujets portant sur les personnes transgenres et intersexes, la religion, le handicap, la famille et la santé. De plus, des dialogues communautaires sur différents droits de l'homme ont été organisés.

111. En collaboration avec la communauté LGBTIQ+, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la recherche a mis en œuvre des mesures visant à promouvoir la tolérance et le respect mutuels dans le cadre scolaire, sans distinction fondée sur l'orientation sexuelle, et ciblant particulièrement les brimades subies par les élèves LGBTIQ+. La politique nationale décrit les procédures à suivre⁵⁸. Au stade initial, l'équipe de direction des établissements scolaires et les enseignants d'orientation désignés gèrent tous les cas de brimade signalés. Une assistance supplémentaire est disponible lorsque les cas sont ensuite renvoyés devant l'équipe de lutte contre les brimades. Celle-ci évalue chaque cas individuellement et, si nécessaire, collabore avec d'autres services comme des thérapeutes, des psychologues, des psychothérapeutes, des travailleurs sociaux et des éducateurs.

Discours de haine

112. Les discours et crimes de haine constituent déjà une infraction sanctionnée par le Code pénal maltais. Des études concernant le possible élargissement de l'application des dispositions existantes afin de protéger davantage de caractéristiques sont en cours. Les travaux visant à lutter contre les discours de haine et à promouvoir l'égalité et la non-discrimination se poursuivent, notamment au moyen de la stratégie de lutte contre le racisme 2021-2023⁵⁹ et du projet intitulé *Vers la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le racisme à Malte*.

113. L'Agence d'aide aux victimes a été créée en 2021 en tant que point de contact national pour les victimes d'infractions. Elle consiste en une équipe multidisciplinaire composée de fonctionnaires, de professionnels des domaines psychosocial et juridique et d'agents de la police maltaise. Elle reprend les fonctions d'une ancienne unité⁶⁰ et fournit trois services essentiels : information, conseil juridique et soutien émotionnel. Tous les services sont

fournis gratuitement et de manière confidentielle. Récemment, elle a étendu ses services et propose désormais aux témoins de les accompagner au tribunal, ainsi qu'un mécanisme de notification appelé « Remise en liberté anticipée », qui permet d'informer les victimes d'une infraction que leur agresseur a été remis en liberté.

F. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile (recommandations 110.105, 110.111, 110.98 à 110.100, 110.102, 110.103, 110.107, 111.36, 110.106, 111.21)

114. L'Agence de protection internationale (créée en 2020) prend toutes les mesures nécessaires pour que, autant que faire se peut, les demandes de protection internationale soient évaluées dans un délai raisonnable. Pour cela, elle est en train d'augmenter sa capacité de traitement, notamment en renforçant ses effectifs, conformément à ses plans de gestion. En 2021, l'Agence de protection internationale a mis en place un ensemble de nouveaux bureaux mobiles et elle continuera d'améliorer ses locaux en installant de nouvelles unités et en remplaçant les unités anciennes, avec l'appui de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA). Au moment de l'achèvement du présent rapport, le processus de recrutement de 10 agents de protection supplémentaires était en cours, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités de l'Agence.

115. D'importants travaux de rénovation ont été entrepris dans toutes les installations du centre fermé. Les travaux visent à renforcer la sécurité des zones de vie, à améliorer le confort de l'environnement et à permettre à tous d'avoir accès aux zones extérieures tout au long de la journée. Ces modifications ont permis d'héberger les personnes en fonction de leurs besoins sociopolitiques et de protection.

116. En 2020, l'Agence de protection des demandeurs d'asile, en coordination avec l'AUEA, a créé l'équipe d'évaluation des vulnérabilités, chargée d'évaluer les personnes potentiellement vulnérables présentes dans le centre de premier accueil, les centres fermés et les centres ouverts. L'Agence de protection des demandeurs d'asile prévoit de mettre en place d'ici la fin de l'année 2023 sa propre équipe d'évaluation, qui se concentrera sur les évaluations de l'âge et les évaluations de vulnérabilité.

G. Racisme (recommandations 110.25 à 110.29, 110.109)

117. La Commission nationale de promotion de l'égalité travaille sur un ensemble d'initiatives dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne intitulé « Renforcer les connaissances relatives à l'intégration et à la non-discrimination ». Le projet vise à définir les besoins des groupes minoritaires et à répertorier les discriminations que ceux-ci subissent au moyen des initiatives suivantes :

- Des groupes de réflexion qui cherchent à mieux comprendre les discriminations subies et qui publient un rapport et un plan d'action sur les résultats de leur réflexion ;
- Des sessions de renforcement des capacités concernant les discriminations fondées sur l'origine raciale ou ethnique et les croyances religieuses, dans le but de renforcer les connaissances de la Commission nationale de promotion de l'égalité et de créer des outils et des contenus de formation pour celle-ci ;
- Des formations pour sensibiliser, éduquer et autonomiser les représentants syndicaux, les membres des institutions et des entités publiques et les migrants. Les sujets prévus comprendront le racisme, l'islamophobie, l'afrophobie, les droits et les responsabilités au travail et le rôle joué par la Commission nationale de promotion de l'égalité ;
- Une campagne de sensibilisation portant sur l'intégration, mettant notamment l'accent sur le racisme, l'afrophobie et l'islamophobie.

118. Un projet de deux ans a été lancé en mars 2022 dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national de la stratégie de lutte contre le racisme. L'objectif du projet est d'améliorer la réponse apportée par les autorités publiques maltaises aux discriminations multiples et intersectionnelles, au racisme et à la xénophobie. Dans le cadre de ce projet, 500 fonctionnaires

suivent une formation organisée dans le cadre du projet END-RACISM-MT, qui devrait se terminer en 2024, et dont l'objectif est d'aider les fonctionnaires à prendre en compte la question de la lutte contre le racisme dans tous les secteurs et de les soutenir dans leurs efforts pour promouvoir le changement au sein des ministères.

119. Un Comité interministériel⁶¹ sur la lutte contre le racisme a été mis en place dans le cadre du premier plan d'action national maltais contre le racisme. Il est présidé par la Direction des droits de l'homme et se réunit régulièrement afin d'assurer que la lutte contre le racisme et l'inclusion interculturelle sont abordées selon la même approche par l'ensemble du Gouvernement, permettant ainsi de prendre en compte tous les domaines politiques et services publics. La Commission nationale de promotion de l'égalité participe également au Comité et examine et commente les plans d'action de lutte contre le racisme préparés par chaque ministère. Elle met au point actuellement un outil d'élaboration des politiques de lutte contre le racisme qui sera mis en œuvre par le secteur public. De plus, une plateforme de lutte contre le racisme a été créée afin de rassembler les acteurs de la société civile qui agissent dans ce domaine. L'Université de Malte, partenaire du projet, mène des recherches sur les discours de haine. Ces recherches formeront la base d'une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le racisme en 2024. Des réunions techniques sur la collecte de données relatives aux crimes de haine sont en cours et bénéficient de la participation de parties prenantes publiques essentielles. Elles devraient déboucher sur la rédaction de recommandations pour le secteur à la mi-2024.

120. En ce qui concerne l'intégration des migrants, une consultation publique a été organisée en juin 2023 afin de préparer un deuxième cadre national de gouvernance en matière d'intégration, qui devrait être achevé fin 2023.

H. Liberté d'opinion et d'expression et protection des journalistes (recommandations 110.45 à 110.54, 111.25, 111.26, 111.27)

Sécurité des journalistes et liberté des médias

121. Les enquêtes sur le meurtre de Daphne Caruana Galizia continuent. En octobre 2022, le tribunal a rendu deux autres verdicts de culpabilité à l'égard des deux dernières personnes mises en accusation en 2017 et les a condamnées chacune à des peines d'emprisonnement de quarante ans.

122. Malte a redoublé d'efforts afin de renforcer l'indépendance des médias et de réduire les pressions et la censure que ceux-ci subissent en adoptant la loi relative aux médias et à la diffamation en 2018 et en abrogeant les dispositions préexistantes relatives aux médias de la loi sur la presse, créant ainsi un nouveau cadre juridique pour les médias, l'injure et la diffamation écrite ou orale dans l'ordre juridique maltais, après de longues consultations avec le Bureau du Représentant pour la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La législation a renforcé le droit à la liberté d'expression en supprimant l'infraction de diffamation prévue par la législation sur les médias et le Code pénal, en introduisant le nouveau délit civil de diffamation et en réglementant les services d'information et d'actualité en ligne. C'est désormais au demandeur qu'il incombe de prouver l'existence d'un préjudice grave ou d'un risque de préjudice grave dans les affaires de diffamation. La nouvelle loi prévoit dans le détail plusieurs moyens de défense qui n'étaient que brièvement mentionnés dans la loi antérieure. Ces moyens de défense ont été mis au point et modifiés à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, et comprennent notamment l'expression d'opinions honnêtes. Afin d'empêcher des procès-bâillons, des dispositions ont été adoptées pour lutter contre cette pratique dans la mesure où des actions sont intentées au civil à Malte pour diffamation contre des professionnels de médias maltais. Concrètement, ces dispositions excluent le dépôt de mandats préventifs et l'engagement de poursuites multiples contre un journaliste pour les mêmes faits. De plus, le 4 octobre 2022, le Gouvernement a présenté trois projets de loi à la Chambre des représentants, à savoir :

- Le projet de loi 17 : projet de loi portant création d'un Comité pour la recommandation de mesures visant à assurer la protection des journalistes, des autres acteurs médiatiques et des personnalités publiques ;

- Le projet de loi 18 : projet de loi sur la (modification de la) Constitution de Malte ;
- Le projet de loi 19 : projet de loi sur la protection des médias et des journalistes (modification de plusieurs lois).

123. Ces projets de loi introduisent notamment des dispositions visant à renforcer la protection du mode de vie démocratique et de l'état de droit, à renforcer les droits fondamentaux à la liberté d'expression, à la vie privée et à la liberté des médias, et à protéger les journalistes et les autres professionnels des médias contre les procès-bâillons.

124. En juillet 2023, le Comité d'experts sur les médias a présenté un rapport au Gouvernement dans le cadre d'un processus de consultation publique plus large en cours, organisé en amont des prochaines étapes du processus législatif.

125. Depuis novembre 2021, la police maltaise a inclus un module sur les relations avec les médias dans la formation en cours d'emploi dispensée à ses agents. Le module est dispensé par le Bureau de la communication de la police maltaise, conjointement avec l'Institut des journalistes maltais.

I. Administration de la justice (recommandations 110.40, 110.43, 110.44)

Accélération des procédures judiciaires

126. Le tribunal des affaires familiales comporte une nouvelle chambre, qui est opérationnelle depuis 2023. Le Ministère de la justice a lancé une consultation publique sur les procédures préliminaires, de laquelle il est ressorti que ces procédures devraient se conclure dans un délai maximal d'un an.

127. Le nombre de membres du corps judiciaire a augmenté ; fin février 2023, il y avait 1 Président, 25 juges et 25 magistrats. Cela constitue une augmentation notable par rapport à 2020⁶². L'un des nouveaux magistrats nommés a été affecté au tribunal des affaires familiales afin que les affaires de violence domestique puissent être traitées de manière plus efficace et efficace.

128. Des discussions seront organisées en vue d'une amélioration du système de notification des actes. Dans l'intervalle, l'Agence des services judiciaires travaille sur un nouveau système de gestion des informations judiciaires, qui comportera des méthodes de notification plus efficaces. Ces travaux font partie de la stratégie sur la justice numérique lancée par le Ministère de la justice.

129. Malte est sur le point de terminer la dernière version de la validation de principe⁶³ concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la transcription de l'oral à l'écrit de l'ensemble des éléments de preuve. À l'heure actuelle, la validation de principe permet d'accélérer le processus de transcription de 33 % à 50 %. Dans le domaine de la justice pénale, le processus de numérisation est en cours et les dossiers des procédures pénales lancées à compter du 28 février 2023 sont envoyés au Bureau du Procureur général au format numérique.

130. En avril 2023, une consultation publique concernant la réforme des procédures préliminaires a été lancée. À l'issue de celle-ci, il a été proposé que le délai maximal pour l'achèvement de ces procédures soit fixé à un an.

131. Depuis que la décision d'engager des poursuites est progressivement passée de la compétence de la police à celle du Procureur général, les affaires menées par le Bureau du Procureur général devant les juridictions pénales sont conclues dans un délai plus court. La réforme de la justice pénale visant à réduire la durée des procédures préliminaires est une priorité. Afin de renforcer la spécialisation, le Bureau du Procureur général a modifié sa structure interne ; les procureurs se spécialisent dans certains domaines du droit, alors que l'approche précédente était plus généraliste. En 2023, un responsable de la formation a été engagé pour soutenir l'activité de formation du Bureau ; il a procédé à l'évaluation des besoins en formation de chaque procureur afin de proposer des formations individuelles sur mesure. En février 2023, le plan stratégique et opérationnel pour le Bureau du Procureur général a été lancé. Le plan décrit et tente de résoudre de manière pragmatique les causes des difficultés rencontrées. Il définit une feuille de route pratique des mesures permettant de maximiser l'efficacité et l'efficience.

J. Santé (recommandations 110.70, 110.82 à 110.84, 110.72)

Loi n° XXII de 2023

132. Jusqu'à récemment, l'avortement était illégal dans tous les cas, ce qui implique que, si une intervention médicale était nécessaire pour sauver la vie d'une femme rencontrant des complications au cours de sa grossesse, la loi pouvait être interprétée comme rendant possibles des poursuites pénales contre la mère et les médecins. Dans de tels cas, tous les efforts possibles étaient mis en œuvre pour sauver la mère et l'enfant, selon le principe du « double effet », mais aucune disposition juridique ne permettait de protéger la mère et les médecins prenant celle-ci en charge si une intervention médicale s'avérait nécessaire pour sauver sa vie.

133. Une loi a été adoptée en juin 2023 par le Parlement afin de modifier le Code pénal et d'y intégrer une exception pour le cas où un médecin intervient pour sauver la vie d'une femme qui rencontre des complications au cours de sa grossesse. La loi prévoit deux situations distinctes :

- Risque immédiat : si une femme enceinte rencontre une complication médicale qui met sa vie en danger immédiat, l'intervention médicale est pratiquée sur le champ afin de lui sauver la vie. Dans ce cas, s'il est déterminé que le fœtus est viable, tous les efforts possibles sont entrepris pour assurer un accouchement en toute sécurité ;
- Risque grave pour la santé pouvant conduire à la mort : il s'agit du cas dans lequel une femme rencontre une complication médicale qui pourrait mettre sa vie en danger ou lui faire courir un risque grave pour sa santé qui pourrait conduire à sa mort. Le mot « pourrait » employé ici est très important ; il signifie que les professionnels de santé ne sont pas tenus d'attendre que la femme soit sur le point de mourir pour pouvoir intervenir. Cette modification de la loi permet aux professionnels de santé d'intervenir afin d'éviter que l'état de la femme n'empire et qu'elle ne risque de rencontrer des complications supplémentaires. C'est la première fois que la loi accorde une protection totale aux professionnels de santé qui réalisent de telles interventions.

Accès aux services de santé sexuelle et reproductive⁶⁴

134. La loi sur la protection de l'embryon a une nouvelle fois été modifiée afin de permettre à davantage de personnes porteuses d'une maladie héréditaire d'avoir accès aux services de planification familiale. La loi a été modifiée pour inclure neuf affections monogéniques sur la liste des affections pour lesquelles le recours au diagnostic génétique préimplantatoire⁶⁵ est autorisé. Des personnes qui n'auraient auparavant pas prévu de grossesse en raison d'une maladie prévalente dans leur famille peuvent désormais faire tester leurs ovocytes ou leurs embryons pour dépister ces neuf affections et ne faire transférer que les embryons non porteurs du gène en question.

Éducation à la sexualité et aux relations

135. Un groupe de travail se composant de parties prenantes issues des Ministères de la santé et de l'éducation et de représentants de tous les secteurs de l'éducation réexamine actuellement le programme d'éducation à la sexualité et aux relations dispensé dans les écoles. Une analyse de la situation du programme d'éducation à la sexualité et aux relations enseigné dans les écoles primaires et secondaires maltaises est prévue pour la fin de l'année 2023.

K. Personnes âgées (recommandation 110.69)

136. En janvier 2023, le Ministère du vieillissement actif a lancé sa politique stratégique nationale 2023-2030 sur le vieillissement actif, dont l'objectif principal est de garantir que toutes les personnes âgées de la communauté ont accès à des services abordables, facilement disponibles et respectueux de leur dignité. Le Ministère collabore avec plusieurs entités pour la phase de mise en œuvre, tout en déterminant des objectifs à court, moyen et long terme pour les mesures en question⁶⁶.

V. Conclusion

137. Le présent rapport met en lumière les progrès notables qui ont été accomplis dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l’homme.

138. Malte demeure attachée à un système des droits de l’homme multilatéral fort et efficace, qui veille au respect, par tous les États, de leurs obligations en matière de droits de l’homme.

139. Les autorités maltaises sont déterminées à poursuivre leurs efforts pour protéger les droits de l’homme et leur caractère universel et continuent de promouvoir plus avant ces droits et de sensibiliser l’opinion publique par l’éducation.

Notes

- ¹ Identity Malta is responsible for citizens’ identity management and the implementation of migration processes. It offers a specialized public service in matters relating to acts of civil status, eID cards, epassports, visas, expatriates’ affairs and the registration of public deeds.
- ² <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/High-risk-and-other-monitored-jurisdictions/Increased-monitoring-june-2022.html#Malta>.
- ³ FIAU – Financial Intelligence Analysis Unit.
- ⁴ More information on the FIAU Strategy document can be found here: <https://fiaumalta.org/wp-content/uploads/2022/11/FIAU-Strategy-2023-2026.pdf>.
- ⁵ CASPAR – Compliance and Supervision Platform for Assessing Risk.
- ⁶ REQS – Risk Evaluation Questionnaires.
- ⁷ Suspicious Transactions Reports / Suspicious Activity Reports.
- ⁸ With respect to detection and investigation of potential breaches, the Cash Restriction Section set up secure channels to receive information about known/suspected breaches of the Regulations from subject persons through goAML as well as from external sources i.e. the general public through the online reporting mechanism available on the FIAU’s website: <https://fiaumalta.org/report-suspicious-cash-transaction>.
- ⁹ FIAU’s core analytical system.
- ¹⁰ Malta Information Technology Agency.
- ¹¹ CBAR – Centralised Bank and Payment Account Register.
- ¹² Such as EU Directive 2019/1153.
- ¹³ Committee of Experts on the Evaluation of Anti-Money Laundering Measures and the Financing of Terrorism.
- ¹⁴ [Malta’s progress in strengthening measures to tackle money laundering and terrorist financing \(fatf-gafi.org\)](https://www.fatf-gafi.org).
- ¹⁵ Public procurement; financial services, products and markets, and prevention of money laundering and terrorist financing; product safety and compliance; transport safety; protection of the environment; radiation protection and nuclear safety; food and feed safety, animal health and welfare; public health; consumer protection; protection of privacy and personal data, and security of network and information systems.
- ¹⁶ A public disclosure refers to a person disclosing information and making it available in the public domain, such as posting it on the internet.
- ¹⁷ L.N. 241 of 2022.
- ¹⁸ Chapter 581 of the Laws of Malta.
- ¹⁹ Launched in August 2023 and is coordinated by MSPC.
- ²⁰ GMU – Gender Mainstreaming Unit.
- ²¹ Aġenzija Appoġġ offers quality psycho-social welfare services to individuals and families inclusive of all diversities through empowering, advocating and safeguarding the well-being of these persons.
- ²² IMC – Inter Ministerial Committee.
- ²³ CC 04/2023: ‘Award of Service Contracts and Pegged Rates (2023)’ – https://contracts.gov.mt/en/Circulars/2023/Documents/Circ04_2023.pdf, CC 05/2023: ‘Award of Service Contracts and Pegged rates (2023)-Salary Scales 19 and 20’ – https://contracts.gov.mt/en/Circulars/2023/Documents/Circ05_2023.pdf. Pegged Rates Contracts Circulars are generally published yearly based on the agreed rates in the Public Service Collective Agreement, the Annual Cost-of-Living Adjustment (COLA) entailment of the Budget as well as any associated arrangements/increments announced by the Government of Malta. The applicable services are also updated as necessary.
- ²⁴ Including cleaning, street sweeping, health attendants, waste collectors, home helpers, care workers, nurses, receptionists, clerical workers, customer care support officers, tradesmen and security guards.

- ²⁵ ESPD is the European Single Procurement Document which consists of an updated self-declaration as preliminary evidence in replacement of certificates issued by public authorities or third parties confirming that the relevant economic operator fulfils the following conditions:
- (a) it is not in one of the situations referred to in Part VI in which economic operators shall or may be excluded;
- (b) it meets the relevant selection criteria that have been set out pursuant to regulation 217 [of SL 601.03]; and
- (c) where applicable, it fulfils the objective rules and criteria that have been set out pursuant to regulation 237 [of SL 601.03].
- ²⁶ This is regulated by Subsidiary Legislation 217.17 of the Laws of Malta, which transposes EU Directive 2004/81/EU.
- ²⁷ Training organised by the “Fifth South Program South Programme and the Bodies Support Program” of the Council of Europe in Tunisia in January 2023.
- ²⁸ The latter is the designated local authority responsible for assisting identified and potential victims of human trafficking, regardless of whether they wish to file an official police report or not, by providing shelter and aid from a purely humanitarian perspective.
- ²⁹ CM/Rec(2022)21.
- ³⁰ Aġenzija Sapport is the National Agency that provides professional and innovative services to enhance the quality of life of persons with disability in Malta. It became an autonomous agency in 2016 through a Legal Notice (L.N. 104 of 2016).
- ³¹ Lenti programme – <https://www.2iltid.com/projects/lenti/>.
- ³² <https://humanrights.gov.mt/en/Documents/Gender%20Equality.pdf>.
- ³³ 1. Strengthening of Institutional Mechanisms for Gender Mainstreaming & Gender Equality 2. Guarantee equal access to employment in all sectors, combat segregation & ensuring Equal Pay for Work of Equal Value 3. Enhancing women’s economic independence 4. Strengthening the principle of gender equality & mainstreaming in the education system and challenging gender stereotypes 5. Promoting co-responsibility & balance of work, private and family life 6. Achieving gender balance in political & public decision making 7. Promoting gender equality in social wellbeing & healthcare policies 8. Eliminate gender imbalance in the field of justice by addressing gender bias and gender stereotypes.
- ³⁴ The pilot project will commence during the 2023/2024 scholastic year.
- ³⁵ The Equality Mark is a certification awarded to companies / organisations that make gender equality one of their values and whose management is based on the recognition and promotion of the potential of all employees irrespective of their gender and caring responsibilities.
- ³⁶ Through Article 52A of the Maltese Constitution.
- ³⁷ (Cap. 354 of the Laws of Malta).
- ³⁸ from 51.7% in 2013 to 74.1% per cent in 2022.
- ³⁹ Eurostat – https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/LFSA_ERGAN_custom_7189378/default/table?lang=en.
- ⁴⁰ Malta’s Public Employment Services.
- ⁴¹ <https://secure.etc.gov.mt/teststagingenvironment/schemes-jobseekers/vaste>.
- ⁴² LSF – Lino Spiteri Foundation.
- ⁴³ A claim for refund should be made for each individual employee/each child as follows:
- Fifty per cent (50%) or four (4) weeks of the entitlement paid for parental leave up to when the child is four (4) years of age
 - Twenty-five per cent (25%) or two (2) weeks of the entitlement paid for parental leave up to when the child is between five (5) and six (6) years of age and
 - Twenty-five per cent (25%) or two (2) weeks of the entitlement paid for parental leave up to when the child is between seven (7) and eight (8) years old.
- ⁴⁴ Both schemes are currently closed but Jobsplus intends to reopen the schemes under the new programming period 2021-2027.
- ⁴⁵ Free Childcare is terminated once the child is eligible to enrol into Kindergarten 1 provided by the State.
- ⁴⁶ Notwithstanding the end of the project, job brokerage services, guidance, and job search assistance, will continue to be offered to migrants. Migrants who are interested in pursuing language training / work exposure will still be allowed to do so by following Jobsplus’ ongoing courses/schemes.
- ⁴⁷ NSO Malta | Malta Skills Survey 2022: Preliminary Report – NSO Malta (gov.mt).
- ⁴⁸ via the Technical Support Instrument.
- ⁴⁹ Maltese and English.
- ⁵⁰ Activities include: ‘Making Friends-Bringing Friends Clubs’ – education against any forms of racism from an early stage; Language to Go’ – Summer Intensive Language Courses for learners who are still struggling with languages of schooling in Malta; Recruitment of Community Liaison Workers who act as a bridge between home and school; The setting up of an online tool for learning Maltese as

a foreign language and the refurbishment of premises to house the Migrant Learners' Unit where support services are provided; An induction programme to migrants who do not yet communicate in basic Maltese and English.

- ⁵¹ Klabb 3-16 is an after-school non-formal educational programme which operates also during school holidays.
- ⁵² These initiatives were part of the EU co-funded project 'Empowerment for Diversity (2020-2022).
- ⁵³ Information available at this link:
https://ncpe.gov.mt/en/Documents/Projects_and_Specific_Initiatives/Empower%20for%20Diversity/E4D_Research_report.pdf.
- ⁵⁴ Analysis available here:
https://ncpe.gov.mt/en/Documents/Projects_and_Specific_Initiatives/Empower%20for%20Diversity/E4D_Workshops_report.pdf.
- ⁵⁵ Report available here:
https://ncpe.gov.mt/en/Documents/Projects_and_Specific_Initiatives/Empower%20for%20Diversity/Capacity_Building_training_sessions_report.pdf.
- ⁵⁶ Act LV of 2016 as amended by Act XIII of 2023.
- ⁵⁷ <https://www.parlament.mt/14th-leg/bills/bill-045-affirmation-of-sexual-orientation/>.
- ⁵⁸ Addressing Bullying Behaviour in Schools – <https://migrantlearnersunit.gov.mt/wp-content/uploads/2023/01/Addressing-Bullying-Behaviour-in-Schools.pdf>.
- ⁵⁹ <https://humanrights.gov.mt/en/Documents/Publications/english%20policy%20doc%20online.pdf>.
- ⁶⁰ The Hate Crime Unit.
- ⁶¹ IMC – Inter-ministerial Committee. The IMC-AR is composed of high-level public officers from all nineteen ministries as well as NCPE and representatives of the Anti-Racism Platform, thus aiding in the establishment of frameworks for dialogue and co-operation with members of minority groups and their representative organisations.
- ⁶² 1 Chief Justice; 21 Judges; 21 Magistrates in January 2020.
- ⁶³ Proof of concept.
- ⁶⁴ Information on contraception and SRHR can be found here – <https://sexualhealth.gov.mt/> – and on social media sites run by the Health Promotion and Disease Prevention Directorate.
- ⁶⁵ PGTM – Pre-implantation Genetic Testing for Monogenic diseases.
- ⁶⁶ More information at: <https://mfaa.gov.mt/wp-content/uploads/2022/11/NSPActiveAgeing2023-30.pdf>.
-